

RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

La Ville de Mâcon souhaite une
bonne rentrée à ses écoliers !

DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

2

ÉDITO

3

LA POLITIQUE ÉDUCATIVE
DE LA VILLE DE MÂCON

8

LA RENTRÉE
2023-2024
EN CHIFFRES

9

LES PROJETS POUR
L'ANNÉE À VENIR





Les 28 écoles maternelles et primaires dont la Ville de Mâcon assure l'entretien et la mise à disposition permettent non seulement d'offrir des conditions d'enseignement de qualité, mais sont également des lieux de rencontres qui animent tous nos quartiers et garantissent le lien social. Qui n'a pas échangé au seuil d'une école, dans l'attente de ses enfants ? Comme dans l'ensemble de notre pays, l'école est en effet un repère, un lieu où chacun d'entre nous a forgé des souvenirs et a construit son avenir, mais aussi un lieu où l'on se retrouve.

Consciente de l'enjeu pour nos enfants et pour la vitalité de notre cité, la Ville investit de manière permanente dans la rénovation, mais aussi et surtout dans l'amélioration de nos établissements scolaires, avec la volonté d'offrir le meilleur cadre possible d'apprentissage.

Ces aménagements sont d'autant plus nécessaires que cette rentrée 2023 marque une progression du nombre d'écoliers qui suit logiquement l'évolution de la population. Une telle dynamique révèle l'attractivité de notre ville, mais également celle de nos écoles. Elle constitue parallèlement un enjeu d'avenir pour Mâcon, afin de toujours mieux répondre aux attentes des parents et aux besoins de nos enfants.

Ce dossier vous donnera un large aperçu du travail mené tout au long de l'année par la Ville dans le cadre de cette compétence fondamentale.

Catherine Carle-Viguié

1ère Adjointe, chargée de l'attractivité de la ville, des ressources humaines, de la citoyenneté, de la gestion du numéro vert "Allô Mairie", de l'éducation et de l'enseignement.

LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DE LA VILLE DE MÂCON

La Ville de Mâcon possède la compétence de gestion, d'entretien et de financement des écoles maternelles et élémentaires. La construction ou la réfection des structures, la gestion de la cuisine centrale et des restaurants scolaires et l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires sont également prises en charge par la Ville.

La réussite éducative des enfants et leur épanouissement figurent parmi les grands enjeux éducatifs fixés par la municipalité. Afin d'y parvenir, plusieurs axes sont privilégiés :

- Mettre à disposition des enseignants et des enfants des structures et des équipements adaptés, de qualité pour un apprentissage dans les meilleures conditions ;
- Développer et animer des dispositifs de prévention de certains risques (danger des écrans, harcèlement,...);
- Soutenir les enfants « en difficulté » et ouvrir des classes spécialisées pour accueillir et accompagner ces enfants.

Ainsi, différents programmes et dispositifs ont été mis en œuvre au cours des dernières années.

Les classes spécialisées

La Ville de Mâcon travaille en étroite collaboration avec les services de l'Éducation nationale et œuvre pour ouvrir des classes spécialisées, permettant d'accueillir notamment des élèves porteurs de handicaps au sein de classes à petits effectifs. Cet accompagnement quasi-personnalisé est pris en charge par un enseignant dépendant de l'Éducation nationale et par une équipe pluridisciplinaire de professionnels issus de l'association et de l'établissement médico-social Les Papillons Blancs.

Ainsi, depuis septembre 2015, une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) est ouverte à l'école maternelle de Bioux. Une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) a aussi ouvert à la rentrée 2021 à l'école Annexe.

De plus, six classes Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) sont réparties dans différentes écoles de Mâcon et proposent des possibilités d'apprentissages souples et diversifiées. Elles accueillent des enfants porteurs de handicaps.



Un dispositif pour Enfants à Haut Potentiel Intellectuel (EHPI) est également proposé à l'école Grand Four depuis la rentrée 2016. Il s'adresse aux élèves de classes élémentaires.

Le Programme de Réussite Éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) initié par la Ville de Mâcon est géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et s'adresse aux enfants âgés de 6 à 16 ans, domiciliés à Mâcon et dans les communes associées.

Il vise à aider les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité sur le plan scolaire, social, sanitaire et éducatif en proposant un accompagnement individualisé impliquant les parents et prenant en compte la globalité de leurs difficultés.

Toute personne directement ou indirectement en lien avec l'enfant ou sa famille peut saisir le PRE (écoles, collèges, CAF, services sociaux). Les parents peuvent également solliciter directement l'intervention du PRE.

Il a pour objectif de favoriser la réussite et le bien-être du jeune en prévenant l'échec scolaire, en luttant contre l'absentéisme et le décrochage et en restaurant la confiance en soi. Cela passe également par une aide dans la construction de son projet d'orientation professionnelle et dans un meilleur accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Les parents sont aussi associés, soutenus et valorisés afin qu'ils puissent être acteurs dans l'accompagnement de leur enfant.

En effet, le PRE propose des parcours individualisés construits dans le respect de la confidentialité, avec le concours des parents et des partenaires (Éducation nationale, travailleurs sociaux, animateurs, psychologues, etc).

Un effectif important mobilisé au service des enfants et des familles

- **ATSEM : 54 agents**

- **Garderies périscolaires : 40 agents**

- **Restaurants scolaires**

- 40 agents
- 180 animateurs

- **Cuisine Centrale**

- 1 responsable
- 24 agents

(production, livraison, allotissement, buanderie municipale)

- **Pôle ASael**

- 5 agents d'accueil
- 2 agents administratif
- 2 chefs de service (Vie Scolaire et Enfance)
- 1 directeur du Pôle
- 1 coordinateur activités périscolaires

(garderies, restaurants scolaires, classes découvertes)

- 1 coordinateur centres de loisirs
- 1 coordinateur ateliers éducatifs (TAE)
- 1 coordinateur accompagnement scolaire collégiens

- **Animateurs**

Ateliers TAE : 18 000 heures/an

Centre de loisirs mercredis : 8 000 heures

Centre de loisirs vacances : 17 600 heures

LA VILLE DE MÂCON RECRUTE DES ANIMATEURS

Plusieurs postes d'animateurs sont ouverts au sein des services de l'Enfance, de la Vie Scolaire, des Sports et du Pôle de la Cohésion Sociale :

En effet, durant toute l'année et à chaque moment de la journée, la Ville de Mâcon propose différentes activités ou services à destination des jeunes Mâconnais.

Pour assurer ces missions, des emplois sont à pourvoir :

- **les jours scolaires**
 - le matin dans les garderies ;
 - en milieu de journée dans les restaurants scolaires ;
 - en fin d'après-midi, dans les garderies, les ateliers d'aide aux devoirs, les Points Enfants Loisirs (PEL).
- **les mercredis et durant les vacances scolaires :**
 - dans les centres de loisirs (Pillet et Hurigny selon les périodes) et dans les Points Enfants Loisirs dans les différents quartiers de la Ville ;
 - pour assurer les activités sportives organisées par la Ville (CAP Sport).

Les missions varient en fonction des publics et des activités proposées. Les emplois peuvent être cumulés et les temps de travail adaptés en fonction de la disponibilité des agents et des besoins des services.

Les agents ont donc la possibilité d'effectuer plusieurs missions et d'être positionnés sur plusieurs postes auprès des services municipaux. Ils peuvent également cumuler cette activité avec un autre emploi, dans le secteur public ou privé.

Le détail des postes et des modalités de candidature est à retrouver [ici](#).



Des dispositifs périscolaires et extrascolaires de qualité

Les garderies, centres de loisirs et temps après l'école

La Ville de Mâcon déploie des services de garderie adaptés aux contraintes professionnelles des parents. Elle compte ainsi 18 garderies périscolaires qui accueillent les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30.

Durant l'année scolaire 2022-2023, 1676 enfants au total étaient inscrits dans les différentes garderies. En moyenne, ce sont 861 enfants qui fréquentaient ces structures chaque mois.

De plus, trois centres de loisirs accueillent les petits Mâonnais durant les vacances scolaires et les mercredis en période scolaire :

- le centre de la rue Pillet accueille les enfants de 3 à 5 ans ;
- le centre d'Hurigny accueille les enfants de 6 à 12 ans ;
- le centre Récréabulles accueille les enfants de 7 à 12 ans dans les locaux du restaurant scolaire de l'école Jean Moulin durant les quatre premières semaines des vacances d'été.

Pendant l'année civile 2022, 465 enfants ont été accueillis les mercredis, 841 durant les vacances scolaires et 917 pendant les mercredis et les vacances cumulés.

Par ailleurs, la Ville de Mâcon propose aux familles de bénéficier du dispositif de Temps Après l'École. Ces animations ont lieu dans toutes les écoles primaires et dans deux écoles maternelles. Il s'agit d'un moment de découverte, de créativité et de vie de groupe où les enfants sont pris en charge dès 16h30 par des animateurs. Les ateliers se déroulent sur un trimestre et sont définis en début d'année selon un programme précis. Les enfants peuvent participer au maximum à deux séances par trimestre. Les ateliers proposés peuvent être méthodologiques (jeux de stratégie, informatique, activités d'écriture), sportifs ou artistiques.

Cette année, près de 1110 enfants ont participé aux TAE avec 470 élèves de CP et CE1 et 639 élèves de CE2, CM1 et CM2.



Les Points Enfants Loisirs, pour accueillir les 6-14 ans

La Ville de Mâcon accueille les jeunes dans des structures éducatives de proximité, sous réserve d'être titulaire de la carte J'M. Ces lieux de passerelles et d'informations proposent des activités en période scolaire : lectures, jeux de société, coloriage, dessin, peinture, etc.

Un programme d'activités est également proposé durant chaque période de vacances scolaires, sur inscription préalable.

Les restaurants scolaires

Environ 2000 élèves déjeunent chaque jour dans les 21 restaurants scolaires de la ville.

Ce service municipal est organisé dans toutes les écoles publiques de 11h30 à 13h30.

Les restaurants scolaires sont approvisionnés par la cuisine centrale en « liaison froide ». La Ville de Mâcon accorde beaucoup d'importance à la qualité des repas servis. Les menus élaborés garantissent le respect de l'équilibre alimentaire et les besoins nutritionnels des enfants conformément aux préconisations de l'État et aux règles de la diététique. Ils sont composés principalement d'aliments issus de producteurs locaux, respectant la saisonnalité, et de plusieurs produits bios. En accord avec la loi Egalim, des produits disposant d'une labellisation AOC, AOP ou IGP sont aussi intégrés aux menus. De plus, depuis trois ans, deux repas végétariens sont proposés chaque semaine et sont appréciés des enfants.



Au total, près de 386 000 repas sont servis chaque année pour un budget de 1 026 000 € alloué aux denrées alimentaires.

Les familles mâconnaises règlent mensuellement les repas en fonction de tarifs qui dépendent de leur quotient familial (de 0,86€ à 3,85€). Ces montants n'ont pas augmenté depuis 2009, et ce, malgré l'inflation du prix des produits alimentaires. Le tarif le plus bas est également inférieur à la mesure de tarification sociale lancée par le Gouvernement, avec des repas à un euro.

Il s'agit d'une volonté de la collectivité qui permet à tous les enfants d'accéder à une alimentation équilibrée et de qualité, quel que soit le revenu de leur(s) parent(s). Cela traduit aussi l'importance accordée à la transmission de la culture alimentaire française, classée patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO en 2010.

Les actions menées en 2022-2023 : la poursuite des investissements en matière d'informatique

Un budget annuel de 380 000 € a été affecté aux investissements nécessaires dans les écoles. Cette somme est répartie sur différents postes : les travaux des bâtiments, les cours d'écoles, le mobilier scolaire, le matériel pédagogique et informatique, le matériel et les équipements de la cuisine centrale.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 169 000 € ont été dédiés à l'informatique. Toutes les classes élémentaires sont désormais équipées de projecteurs interactifs. De plus, une classe mobile comportant des tablettes et ordinateurs est mise à disposition des enseignants et des élèves dans plusieurs écoles.

LA RENTRÉE 2023-2024 EN CHIFFRES

Des chiffres prévisionnels

Écoles maternelles

56 classes dont 1 classe UEMA (Bioux)

1227 élèves (1164 en 2022-2023)

Les ouvertures de classe

1 classe à l'école élémentaire Georges Brassens ;

1 classe à l'école élémentaire Jules Ferry ;

La classe ULIS de La Roche Vineuse fermée cette année sera transférée à l'école Jean Moulin et fusionnée avec la classe existante.

Écoles élémentaires

101 classes dont :

- 6 classes ULIS (Arc-en-ciel, Georges Brassens, Jules Ferry, Grand Four, Marcel Pagnol et Jean Moulin, spécialisée dans les troubles du spectre autistique) ;
- 1 UEEA (école Annexe) ;
- 1 EHPI (Grand Four) ;
- 1 CHAMV* (école Annexe)

*Une Classe à Horaires Aménagés à dominante Vocale accueille les élèves de CM1 motivés par la pratique du chant choral à l'école Annexe.

2010 élèves (2159 en 2022-2023)

Les fermetures de classe

1 classe à l'école élémentaire Marc Chagall.

L'école élémentaire Annexe et l'école maternelle Camille Claudel fusionnent et deviennent une école élémentaire d'application* avec une direction unique.

*Une classe d'application est une classe dont le professeur est un maître formateur. Ces classes reçoivent des stagiaires de l'INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) en formation.

Budget investissements 2023

178 000 € travaux bâtiments

84 000 € travaux cours d'école

30 000 € mobilier écoles

45 000 € matériel cuisine centrale

40 000 € matériel et mobilier restaurants scolaires

130 000 € matériel informatique

LES PROJETS POUR L'ANNÉE À VENIR

Les travaux réalisés durant l'été

Comme chaque année, les services de la Ville de Mâcon se mobilisent durant l'été pour mener à bien divers travaux dans les écoles afin de répondre aux demandes des équipes pédagogiques et de leur offrir, ainsi qu'aux élèves, les meilleures conditions d'enseignement et d'apprentissage possibles.

Voilà quelques exemples des travaux qui ont été achevés cet été :

Maternelle Camille Claudel	Rénovation de la façade de la rotonde.
Élémentaire Grand Four	Rénovation des sols des classes.
Jules Ferry	Création d'une salle de classe.
Maternelle Les Perrières	Réfection totale de quatre salles de classe.
Paul Éluard	Réfection d'une partie des huisseries et remplacement de toutes les clôtures d'enceinte.
Petit Prince	Réfection du sol d'une salle de classe et des peintures de deux autres salles. Remplacement de toutes les clôtures d'enceinte.



Les autres investissements et projets

D'une part, côté informatique, il est prévu de poursuivre le programme de dotation de vidéoprojecteurs interactifs dans les écoles élémentaires et de fournir certaines écoles de classes mobiles informatiques.

D'autre part, de nouveaux thèmes seront proposés pour les classes de découverte. En effet, chaque année, un catalogue est adressé aux écoles dès la rentrée de septembre avec des classes thématiques qui se déroulent sur une semaine. Par exemple : nature et environnement, la faune et la flore, le patrimoine, etc.



Les nouveautés en 2023 seront ainsi une classe voile, en collaboration avec le club de voile de Mâcon et une classe théâtre, en partenariat avec le Théâtre, Scène Nationale de Mâcon.

La rentrée pour les élèves de Jean Zay

L'incendie volontaire perpétré à l'école maternelle Jean Zay a touché deux classes et a entièrement détruit une partie du mobilier et des équipements de celles-ci. Ainsi, en raison de l'ampleur des travaux de remise en état à réaliser, cette école ne pourra pas rouvrir à la rentrée.

En attendant sa réfection, la Ville s'organise pour assurer la scolarisation et le meilleur accueil possible aux 105 enfants inscrits dans cette école. En effet, la répartition des élèves au sein d'autres écoles nécessite un important travail de manutention du mobilier scolaire et des divers équipements pédagogiques. Les services mettent tout en œuvre pour assurer les meilleures conditions d'accueil aux enfants et enseignants et resteront très vigilants dans l'accompagnement de ces derniers pendant la période des travaux.

Ainsi, en concertation avec l'Éducation Nationale et avec la directrice de l'école, les enfants seront accueillis dans différentes écoles selon leur niveau :

- Classe mixte Très Petite Section/Petite Section : école maternelle Grand Four
- Classe de Petite Section : école maternelle Henri-Matisse
- Classe de Moyenne Section : école maternelle des Perrières
- Classe mixte Moyenne Section/Grande Section : école élémentaire Jules Ferry
- Classe de Grande Section : école élémentaire Jules-Ferry

Le cas échéant, la restauration scolaire sera assurée sur le lieu d'enseignement, dans des conditions identiques à celle des enfants concernés. La garderie du matin et du soir s'effectuera à l'école Jules-Ferry, salle du restaurant scolaire pour les enfants rattachés aux écoles Jules-Ferry, Perrières et Henri Marisse et à l'école du Grand Four pour les enfants qui y seront scolarisés. Le lieu de départ et d'arrivée du bus s'effectuera à l'école Jean Zay. Les enfants scolarisés à l'école du Grand Four et à l'école Jules Ferry devront donc être déposés et récupérés directement auprès de ces établissements.

Une fois de plus, Monsieur le Maire et l'ensemble des élus ne peuvent que regretter les conséquences des actes de vandalisme qui ont provoqué cette situation. L'école de la République est un lieu d'accueil dans lequel les enseignants dispensent les savoirs essentiels à chaque enfant, sans distinction aucune et selon les principes fondamentaux d'égalité de traitement et d'égalité des chances. La destruction d'une partie de l'école Jean Zay est une atteinte directe à ces principes républicains et ce sont malheureusement les enfants qui fréquentent l'école qui en sont les premières victimes.

RESTAURANT SCOLAIRE - GARDERIE - SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

Les inscriptions au restaurant scolaire, à la garderie et au service minimum d'accueil sont obligatoires. Elles sont à réaliser auprès du service Enfance et Vie Scolaire, sans rendez-vous.

Formulaire d'inscription à télécharger et détail des pièces à fournir sur la page dédiée [ici](#).

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Elles sont à réaliser auprès du service Enfance et Vie Scolaire pour les entrées en maternelle, entrées au CP et les arrivées à Mâcon, à tout moment de l'année.

Formulaire d'inscription à télécharger et détail des pièces à fournir sur la page dédiée [ici](#).

CONTACTS

SERVICE ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

Annexe Lamartine
23 rue Mathieu
71000 Mâcon

03 85 39 18 44
enfance-viescolaire@ville-macon.fr

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

SERVICE COMMUNICATION – PRESSE

Marjorie Pereira
03 85 39 71 45
marjorie.pereira@ville-macon.fr

Crédits photos :

©Ville de Mâcon - G. Fontany

